

19 octobre 2007

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT

(Eurolist)

Complément à D&I 207C2311 du 18 octobre 2007

Par courrier du 17 octobre 2007, complété par un courrier du 18 octobre 2007, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Vincent Bolloré, légalement présumé agir de concert avec la Financière du Loch, société appartenant au groupe Bolloré, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les douze mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que le déclarant n'exclut pas dans l'immédiat de réaliser, soit par la Financière du Loch, soit par d'autres sociétés du groupe Bolloré, des opérations sur les actions GAUMONT, à l'achat ou à la vente, en fonction des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de GAUMONT ;
- qu'il ne sollicite pas la représentation du groupe Bolloré au sein du directoire ou du conseil de surveillance de cette société."
